### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019



# PROCÈS VERBAL

### TABLE DES MATIERES

OBJET 1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE3
OBJET 2.	PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 20193
OBJET 3.	DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EHPAD KER LENN4
OBJET 4.	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-20246
OBJET 5.	BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA RÉSIDENCE KER LENN (EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR) 10
OBJET 6.	PRIX DE JOURNÉE 2020 EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR 18
OBJET 7.	FIXATION DES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'EHPAD KER LENN À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 20
OBJET 8.	PRIME DE SERVICE POUR LES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI21
OBJET 9.	INDEMNITÉ AU COMPTABLE DE L'EHPAD KER LENN22
OBJET 10.	RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ23
OBJET 11.	INFORMATIONS24
OBJET 12.	RÉGULARISATION DE BON DE CARBURANT25
OBJET 13.	RÉGULARISATION DE SECOURS D'URGENCE26
OBJET 14.	DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE
OBJET 15.	INDEMNITÉ AU COMPTABLE DU CCAS DE ROSPORDEN (HORS EHPAD)
OBJET 16.	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DU CCAS (HORS EHPAD)
OBJET 17.	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 202039
OBJET 18.	INFORMATIONS40
OBJET 19.	QUESTIONS DIVERSES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le seize décembre à dix-sept heures trente minutes

Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Marie-Madeleine LE BIHAN, Vice- Présidente du CCAS.

#### Etaient présents :

Marie-Madeleine LE BIHAN, Djelloul BENHENNI, Raymond FEAT, Bernard FRENAY, Marie-Estelle BUTZBACH, Marceline CORNIC, Denise DAHERON, Michel GEORGES, Stéphane FAVIER, Marie-Annick LE BERRE, Gérard PENSEC

#### Absents ou excusés:

Christine MASSUYEAU, Jean-Michel PROTAT, Tiphaine TAMIETTI, Tugdual TANNEAU, Marie-France BOUTET, Michel LOUSSOUARN (proc à Mme Marie-Madeleine LE BIHAN)

#### OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**RAPPORTEUR:** Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'administration est invité à désigner un secrétaire de séance.

Madame Marie-Annick LE BERRE a été nommée secrétaire de séance.

#### OBJET 2. PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019

#### **RAPPORTEUR:** Michel LOUSSOUARN

LE VOTE			
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	12	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

# OBJET 3. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EHPAD KER LENN

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Considérant la nécessité d'assurer une répartition des crédits , c'est à dire d'opérer des virements de compte à compte pour l'exercice 2019,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'effectuer les mouvement de compte comme présentés en annexe.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
		Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

#### EHPAD KER LENN ROSPORDEN RUE LOUISE MICHEL

#### 29140 ROSPORDEN

Tél. 02 98 66 93 93

Siret 262 902 729 00033

APE 8710A

Fax 02 98 66 93 61 Email

#### **DELIBERATION N°**

Séance du lundi 16 décembre 2019

#### Décision Modificative N° DM003

Considérant la nécessité d'assurer une répartition des crédits c'est à dire d'opérer des virements de compte à compte pour l'exercice 2019, les mouvements de compte seront effectués ainsi qu'il suit :

Présents:

Absents:

Absents excusés :

1 -66-			UNGUS	GO.,	
Lettre		Comptes	Service	Dépenses	Recettes
	oitation				
Н	6066	Fournitures médicales	HP	4 570.82	0.00
Н	61118	Autres	HP	455.00	0.00
H	62113	Personnel médical et paramédical	HP	268.61	0.00
H	6226	Honoraires	HP	2 499.40	0.00
H	6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	HP	6 200.00	0.00
Н	6288	Autres	HP	1 733.00	0.00
Н	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunér	HP	2 549.87	0.00
Н	64111	Rémunération principale	PAYEEH	20 195.90	0.00
Н	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	HP	0.00	23 348.84
Н	64511	Cotisations à l'URSSAF	PAYEEH	30 672.80	0.00
Н	6463	Cotisations aux mutuelles	HP	-2 000.00	0.00
Н	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants	HP	0.00	3 678.00
Н	735111	Hébergement permnanent ARS	HP	0.00	35 959.00
Н	735211	Hébergement temporaire hébergement	HP	0.00	***************************************
H	7381	Produits à la charge de la CAF / MSA	HP	0.00	-1 610.22
Н	74881	ASP	HP	0.00	2 461.78
Н	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atte	HP		1 605.00
- March San 41				0.00	1 703.00
				67 145.40	67 145.40
				Solde	0.00

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision modificative N° : DM003 La présente délibération est soumise au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme, ROSPORDEN, le 16/12/2019

Le Président du Conseil d'Administration

#### OBJET 4. CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2024

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Considérant la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui substitue un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à la convention tripartite signée par chaque EHPAD avec l'Agence régionale de santé et le Département et à la convention d'habilitation à l'aide sociale départementale;
- Considérant que le CPOM et ses annexes constituent un outil d'amélioration continue de la qualité en référence aux recommandations de bonnes pratiques édictées par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services sociaux et Médico-sociaux (ANESM) et la Haute Autorité de Santé (HAS) et conformément aux principes élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles, garantissant à toute personne âgée les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins ;
- Considérant que le CPOM doit permettre de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement des usagers en introduisant une logique de parcours et de partenariats renforcés. Il constitue un outil favorisant la structuration de l'offre médico-sociale sur le territoire, afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées;
- Considérant que le CPOM est également un outil de déclinaison opérationnelle des objectifs du projet régional de santé et des schémas départementaux;
- Considérant que le contrat et ses annexes ont pour objet de définir les relations et les engagements réciproques techniques et financiers entre :
   Le gestionnaire CCAS de Rosporden, gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, l'Agence Régionale de Santé Bretagne, autorité de tarification et de contrôle des établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie et le Département du Finistère, autorité de tarification et de contrôle des établissements et services médico-sociaux financés à compétence exclusive ou conjointe.
- Considérant les éléments présentés suite à la visite et à la discussion à l'EHPAD le 8 Novembre 2019 (cf. tableau);

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée d'autoriser la contractualisation du CPOM qui prendra effet au 1er janvier 2020.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Autorise la contractualisation du CPOM qui prendra effet au 1er janvier 2020 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	12	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

# CPOM 2020-2024 EHPAD Ker lenn- ROSPORDEN

# Evolution PJ hébergement HP +AJ Rosporden KL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'actualisation		%05'0	%05'0	%05'0	0	%05'0
Mesures nouvelles						
Surcoûts PPI (amortissements + frais financiers) non reconductibles						
Surcoûts PPI (amortissements + frais financiers) pérennes / N-1		1 800,000 €	3 500,000 €	3 500,000 €	1 800,000 €	2 000,000 €
Mesures nouvelles non reconductibles (hors surcoût PPI)		17 000,000 €		_		
Mesures nouvelles pérennes (hors surcoût PPI) / N-1						
Produits de tarification	1 324 745,27 €	1 350 169,00 €	1 360 419,84 €	1370721,94€	1 379 375,55 €	1 388 272,43 €
Activité	26 420	26 396	26398	26398	26398	26398
PJ moyen hébergement	50,14 €	51,15 €	51,53 €	51,93 €	52,25 €	52,59 €

# Evolution dotation HT EHPAD Rosporden KL

	2019 2020	2021	2022	2023	2024
Prix de journée	52,80 €	53,21 €	53,62 €	53,96 €	54,32 €
Activité prévisionnelle	674	674	674	674	674
Produits de tarification attendus	35 587,20 €	35 863,54 €	36 139,88 €	36 369,04 €	36 611,68 €
Participation des usagers	20 220,00 €	20 220,00 €	20 220,00 €	20 220,00 €	20 220,00 €
Dotation HT	15 367,20 €	15 643,54 €	15 919,88 €	16 149,04 €	16 391,68 €

# Evolution PJ hébergement accueil de jour EHPAD Ker Lenn

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'actualisation		%05'0	%05'0	%05'0	%05'0	0,50%
Mesures nouvelles						
Produits de tarification attendus	73 845,00 €	74 214,23 €	74 585,30 €	74 958,22 €	75 333,01 €	75 709,68 €
Activité prévisionnelle	2 2 5 0	2 235	2 235	2 235	2 235	2 235
Tarif accueil de jour	32,82 €	33,21 €	33,37 €	33,54 €	33,71 €	33,87 €
Participation des usagers	49 500,00 €	49 170,00 €	49 170,00 €	49 170,00 €	49 170,00 €	49 170,00 €
Dotation accueil de jour	24 345,00 €	25 044,23 €	25 415,30 €	25 788,22 €	26 163,01 €	26 539,68 €

#### DECIDE

Article 1<sup>ER</sup>

A compter du 01/01/2019, le forfait global de soins est fixé à 1 085 805.89€ au titre de 2019, dont 60 676.20€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 90 483.826.

Pour 2019, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	878 913.86	39.00
UHR	0.00	0.00
PASA	67 912.47	0.00
Hébergement Temporaire	22 886.06	41.84
Accueil de jour	116 093.50	31.07

Article 2

A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 025 129.69€. Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	818 237.66	36.30
UHR	0.00	0.00
PASA	67 912.47	0.00
Hébergement Temporaire	22 886.06	41.84
Accueil de jour	116 093.50	31.07

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 85 427.47€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 2, Place de l'Edit de NANTES Greffe du TITSS (CAA) BP 18 529, 44185, NANTES CEDEX 4 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'ARS.

Tous Budgets

DEPENSES				Heb.		Dép.		Soins	
Group	DEPENSES Exploitation Groupe I DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	XPLOITATIC	ON COURANTE	NTE					
	Groupe I-Achais	15 500 00	15 500 00	15 500.00	15 500.00				
60611	Eau et assamissement	26,000,00	27 000.00	26 000.00	27 000.00				
60612	Energie, electricite	23 000.00	25 000.00	23 000.00	25 000.00				
60671	Combistibles et carburants	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00				
60627	Produits d'entretien	9 300.00	9 250.00	6 800 00	4 250.00	2 500.00	5 000.00		
60623	Fournitures d'atelier	2 300.00	2 780.23	2 300.00	2 780.23				
60624	Fournitures administratives	2 000.00	1 750.00	2 000.00	1 750.00				
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 800.00	1 550.00	1 800.00	1 550.00				
608281	Protections, produits absorbants	14 500.00	14 500.00			14 500.00	14 500.00		
608268	Aufres fournitures hôtelières	11 500.00	13 000.00	00.000 6	10 500.00	2 500.00	2 500.00		
60628	Autres fournitures non stockées	5 400.00	6 700.00	5 400.00	6 700.00				
6063	Alimentation	8 200.00	9 000.00	8 200.00	9 000.00			,0	1
8088	Fournitures médicales	12 500.00	15 000.00					12 500.00	15 000.00
		133 500.00	142 530.23	101 500.00	105 530.23	19 500.00	22 000.00	12 500.00	15 000.00
	Groupe I-Services exterieurs							6	
61118	Autres	1 100.00	2 000.00					1 100.00	2 000.00
		1 100.00	2 000.00					1 100.00	2 000.00
	Groupe I-Autres services exterieurs							6	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
62421	Transports d'usagers	37 910.00	37 910.00					37 910.00	37 910.00
6251	Voyages et déplacements	750.00	750.00						
6261	Frais d'affranchissements	1 102.73	1 100.00						
6262	Frais de télécommunications	3 500.00	3 500.00		3 500.00				
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	5 500.00	5 500.00	3 500.00		2 000.00	5 500.00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	209 830.00	206 500.00	209 830.00	206 500.00				
6288	Autres	200.00	1 000.00	500.00	1 000.00				
		259 092.73	256 260.00	219 182.73	3 212 850.00	2 000.00	5 500.00	37 910.00	37 910.00
	Total DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	393 692.73	400 790.23	3 320 682.73	3 318 380.23	21 500.00	27 500.00	51 510.00	54 910.00

Groupe II DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Groupe II-Dépenses afférentes au personnel

6	u
0	1
2	ı
Time.	ı
Posi	ı
Nills	
0	ı
Pol	١
Person	ı
-	١
No.	١
0	
1	1
I	
I	
H S	
H 30	-
A Sau	-
A Soul	-
A Sound	-
Soun	The state of
Saunos	Con Change
Saunos	Con Change
Soun	Con Change

Budget PRIMITIF - 2020 - M22

Tous Budgets

Compte	Compte Libellé du Compte	Budget Primitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-J Dép.	Proposé Dép.	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
DEPENSES	SES Exploitation								
62113	Personnel médical et paramédical	2 000.00	3 500.00					2 000.00	3 200.00
6218	Autres personnels extérieurs	7 000.00	7 000.00	7 000.00	7 000.00				
622312	Autres médecins	200.00	600.00					200.00	00.009
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	00.009	700.00	00.009	700.00				
8226	Honoraires		1 000.00		1 000.00				
6332	Allocation logement	8 515.00	8 599.00	3 051.00	3 087.00	2 380.00	2 387.00	3 084.00	3 125.00
8333	Participation des amployeurs à la formation profes	10 239.00	10 245.00	3 915.00	3 925.00	2 019.00	2 012.00	4 305.00	4 308.00
0000	Autres impôte taxes et versements assimilés sur r	11 649.00	11 717.00	4 255.00	4 323.00	2 291.00	2 291.00	5 103.00	5 103.00
64111	Rémunération principale	952 105.12	965 522.97	334 896.00	333 069.20	194 146.74	203 919.58	423 062.38	428 534.19
64112	NBI supplément familial de traitement et indemnité	17 902.00	18 237,50	9 852.00	9 953.00	3 055.00	3 055.00	4 995.00	5 229.50
64113	Prime de service	69 310.50	69 550.00	24 271.50	24 511.00	14 145.00	14 145.00	30 894.00	30 894.00
64118	Primas et indemnités titulaires et staciaires	116 421.00	115 740.00	31 296.00	30 615.00	26 988.00	26 988.00	58 137.00	58 137.00
84434	Rémunération principale	42 499.00	42 499.00					42 499.00	42 499.00
64138	Autres indemnités	2 934.00	2 934.00					2 934.00	2 934.00
84484	Réminération principale	146 515.00	146 178.90	89 666.00	89 329.90	25 958.00	25 958.00	30 891.00	30 891.00
64158	Autres indemnités	18 226.00	18 316.00	8 941.00		3 286.00	3 286.00	5 999.00	5 999.00
6416	Emplois d'insertion	27 302.00	25 970.00	27 302.00	25 970.00				
6421	Praticiens	21 792.00	21 792.00					21 792.00	21 792.00
64511	Cotisations à l'URSSAF	237 480.00	238 288.00	93 227.00	94 035.00	45 922.00	45 922.00	98 331.00	98 331.00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	23 414.00	23 486.00	9 256.00	9 328.00	3 853.00	3 853.00	10 305.00	10 305.00
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	15 705.00	16 439.00	8 206.00	8 940.00	1 939.00	1 939.00	5 560.00	5 560.00
64515	Cotisations à la CNRACL	270 084.00	269 125.00	103 654.00	102 695.00	48 976.00	48 976.00	117 454.00	117 454.00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	443.00	455.00	138.00	150.00	211.00	211.00	94.00	94.00
64521	Cotisations à l'URSSAF	6 750.00	6 750.00					6 750.00	6 750.00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	3 580.00	3 580.00					3 580.00	3 580.00
6463	Cotisations aux mutuelles	4 200.00	4 200.00	1 680.00	1 680.00	420.00	420.00	2 100.00	2 100.00
6475	Médecine du travail	7 800.00	6 800.00	2 000.00	1 000.00	1 800.00	1 800.00	4 000.00	4 000.00
64788	Autres	10 500.00	10 700.00	3 000.00	2 200.00	3 000.00	3 000.00	4 500.00	5 500.00
6488	Autres charges diverses de personnel	15 000.00	15 000.00	4 000.00	3 000.00	5 000.00	5 000.00	6 000.00	7 000.00
		2 050 465.62	2 064 924.37	770 206.50	765 542.10	385 389.74	395 162.58	894 869.38	904 219.69
	Total DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 050 465.62	2 064 924.37	770 206.50	765 542.10	385 389.74	395 162.58	894 869.38	904 219.69
Grou	Groupe III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE Groupe III-Charges de gestion courante	A STRUCTU	RE						
	0 0 0	0000	00 000	4 000 00	00 008				

Etablissement Ker Lenn

800.00

1 000.00

800.00

1 000.00

Crédit-bail mobilier

6122

Comp	Compte Libellé du Compte	Budget Primitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-1 Dép.	Proposé Dép.	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
DEPE	DEPENSES Exploitation								
7									
6132	Locations immobilières	160 000.00	160 000.00	160 000.00	160 000.00				
6135	Locations mobilières	19 800.00	19 300.00	16 800.00	15 300.00			3 000 00	4 000 00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 000.00	500.00	1 000.00	500.00				
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 500.00	2 000.00	1 500.00	1 500.00				500 00
61558	Autres matériels et outillages	3 300.00	5 300.00	3 300.00	5 300.00				
61561	Informatique	6 000.00	21 000.00	6 000.00	6 000.00				15 000 00
61562	Matériel médical	2 500.00	2 000.00	900.00				2 000 00	2 000 00
61568	Autres	9 800.00	10 500.00	9 800.00	10 500.00				
6161	Multirisques	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00				
6163	Assurance transport	1 300.00	1 300.00	1 300.00	1 300.00				
61681	Primes d'assurances Autres risques	69 786.17	67 500.00	17 500.00	16 500.00	11 300.00	11 500.00	40 986.17	39 500 00
623	Publicité, publications, relations publiques	200.00	1 000,00	500.00	1 000.00				
627	Services bancaires et assimilés	200.00	500.00	500.00	500.00				
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr	5 500.00	7 500.00	5 500.00	7 500.00				
		287 486.17	304 200.00	230 200.00	231 700.00	11 300.00	11 500.00	45 986.17	61 000.00
	Groupe III-Autres charges de gestion courante	urante							
6571	Subventions aux associations participant à la vie s	200.00	800.00	500.00	800.00				
		200.00	800.00	500.00	800.00				
	Groupe III-Charges exceptionnelles								
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00				
		5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00				
	Groupe III-Dotations aux amortissements et aux provisions	ts et aux provis	sions						
68112	Immobilisations corporelles	44 000.00	40 247.10	44 000.00	40 247.10				
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	15 000.00	15 000.00			5 000.00	5 000.00	10 000.00	10 000.00
		59 000.00	55 247.10	44 000.00	40 247.10	5 000.00	5 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	351 986.17	365 247.10	279 700.00	277 747.10	16 300.00	16 500.00	55 986.17	71 000.00
	Total des DEPENSES Exploitation	2 796 144.52	2 830 961.70	1 370 589.23	1 361 669.43	423 189.74	439 162.58	1 002 365.55	1 030 129.69

le,	Ľ	3
1	0	3
1	2	9
ì	S	ė
Í	¢	5
	ń	5
1	5	100
g	22	9 6
j	ς	٥
R	I	4
10000000	30	50
	200	200
	5	5
	ř.	-
1	,	5

### ##################################	Tous Budgets								
763.40 76		Budget Primitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-1 Dép.	Proposé Dép.	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
763.40 763.40 763.40 763.40 763.40 763.40 763.40 7753.66 886.06 886.06 77 77 8910.00 7912.47 910.00 7912.47 910.00 7912.47 910.00 165.000.00 16	RECETTES Exploitation Groupe I PRODUITS DE LA TARIFICATIO	ON ET ASSIM	IILES						
Hebergament temporale depandance	Groune L-Produits de la tarification et as	ssimilés							
Hebergament permanent dependance	7352122 Hébergement temporaire dépendance	7 530.13	8 061.32			7 530.13			
Hebergament permanent ARS   792 298 62   818 237 86   146 bergament termorate as hebergament termorate dependence   77 193 38   71 193 38   73 193 39   73 193 3		246 901.33	261 763.40			246 901.33			
Hébergement temporalise and sebagement   77189.38   78183.50   77280.08   78183.50   77280.08   78183.50   77280.08   78183.50   77280.08   78183.50   77280.08   77280.09   77280.08   7		792 298.62	818 237.66					792 298.6	00
Productive temporalities sans hebergement	-	22 684.17	22 886.06					22 684.1	
Polie d'activitée et de soins adaptés   67 313.33   67 912.47   9		77 159.38	78 183.50					77 159.3	
Hebergament temporate rebergament temporate rebergament temporate rebergament temporate reflection and temporate repertance   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.03   1075 388.00   1048 148.00   1050 000   1050		67 313.38	67 912.47					67 313.3	
Hebergement temporaire hebergement (4) 38 809.97 (4) 411.43 (4) 41	Forfait transport mentionné à l'article R.	37 910.00	37 910.00					37 910.0	37 910.00
Hebergament permanent		39 809.97	40 411.43	39 809.97					
Hebergament permanent dependance		1 048 748.03	1 075 368.00	1 048 748.03					
Hébergement permanent dépendance   125 901.55   126 464.70   126 901.55   126 464.70   126 901.55   126 464.70   126 901.55   126 464.70   126 901.55   126 464.70   126 901.55   126 464.70   126 901.60   126 901.55   126 464.70   126 901.60   126 901.50   126 901.55   126 464.70   126 901.60   126 901.60   126 901.50   126 902.00   126 902		165 000.00	165 000.00	165 000.00					
Hébergement temporaire hébergement temporaire dépendance   3867.73   384.16   384.16   3867.73   3867.73   386		125 901.55	126 464.70			125 901.55			
Hébergement temporaire dépendance   3 867.73   3 884.16   3 867.73   3 884.16   49 500.00   49 170.00   3 699.00   36 999.00	_	21 690.00	20 220.00	21 690.00					
Accuell temporate sans hébergement Part afférent         49 500.00         49 170.00         49 170.00         36 989.00 <td></td> <td>3 867.73</td> <td>3 884.16</td> <td></td> <td></td> <td>3 867.73</td> <td></td> <td>(0</td> <td></td>		3 867.73	3 884.16			3 867.73		(0	
Accueil temporaire sans hébergement Part afférent         36 989.00 <td></td> <td>49 500.00</td> <td>49 170.00</td> <td>49 500.00</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>		49 500.00	49 170.00	49 500.00					
Second Columbic Strategies   Second Columbi		36 989.00	36 989.00			36 989.00			
pe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION         2 812 461.70         1 324 748.00         1 350 169.43         421 189.74         437 162.58         99           The II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION           Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION         10 000.00         3 000.00         3 000.00         2 000.00		2 743 303.29	2 812 461.70	1 324 748.0					5 1 025 129.69
Per II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION           Groupe II-Autres produits relatifs à l'exploitation         10 000.00         3 000.00         3 000.00         2 000.00 </td <td>Total PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES</td> <td>2 743 303.29</td> <td>2 812 461.70</td> <td>1 324 748.0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5 1 025 129.69</td>	Total PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	2 743 303.29	2 812 461.70	1 324 748.0					5 1 025 129.69
Groupe II-Autres produits relatifs à l'exploitation         10 000.00         3 000.00         3 000.00         2 0	Groupe II AUTRES PRODUITS RELATIF	SAL'EXPLO	ITATION						
Remboursements sur rémunérations du personnel         10 000.00         10 000.00         3 000.00         3 000.00         2 000.00	Groupe II-Autres produits relatifs à l'ex	cploitation							
Prestations délivrées aux usagers, accompagnants         2 000.00         3 500.00         2 000.00         3 500.00           ASP         21 284.00         18 500.00         14 284.00         11 500.00         2 000.00         2 000.00           II AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION         21 284.00         18 500.00         14 284.00         11 500.00         2 000.00         2 000.00           Cdent Excédent de la section d'exploitation reporté         31 557.23         31 557.23         31 557.23         31 557.23		10 000.00	10 000.00	3 000.0					2 000.00
ASP   284.00   5 000.00   9 284.00   5 000.00   2 000		2 000.00	3 500.00			0			
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION   21 284.00   14 284.00   14 284.00   14 284.00   14 284.00   14 284.00   2 000.00   2 000.00     Autres produits relatified a section d'exploitation reporté   Stocedent Excédent de la section d'exploitation reporté   31 557.23   31 557.2		9 284.00	5 000.00			0			
cédent Excédent de la section d'exploitation reporté  Excédent Excédent de la section d'exploitation reporté  Excédent Excédent de la section d'exploitation reporté  Excédent Exploitation Reporté  Excédent Exploitation Reporté  Excédent Exploitation Reporté  31 557.23		21 284.00	18 500.00	14 284.0					2 000.000
cédent Excédent de la section d'exploitation reporté  Excédent-Excédent de la section d'exploitation reporté  Excedent Exploitation Reporté  31 557.23	Total AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	21 284.00	18 500.00	14 284.0					5 000.00
Excédent-Excédent de la section d'exploitation reporté Excedent Exploitation Reporté	Excédent Excédent de la section d'exploitati	ion reporté							
Excedent Exploitation Reporte	,	oitation report		34 557 2	~				
		31 557.73		31 557 23	n c				
52.100.10		31 337.73		3. 100 10	2				

Compte Libellé du Compte Primitif N-1	Budget imitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-1 Dép.	Budget N-1 Proposé Héb. Budget N-1 Proposé Dép. Budget N-1 Proposé Soins Héb. Soins	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
RECETTES Exploitation							Transport of the second second of Philipse Second	
Total Excédent de la section d'exploitation reporté 3	31 557.23		31 557.23					
Total des RECETTES Exploitation 2 79	2 796 144.52	2 830 961.70	1 370 589.23	1 361 669.43	423 189.74	439 162.58	1 002 365.55	1 030 129.69

Budget PRIMITIF - 2020 - M22

Groupes Fonctionnels

Budget PRIMITIF - 2020 - M22 H (Budget Hbgt - FINESS : 290020601)								Groupes I	Groupes Fonctionnels
Compte Libellé du Compte	Bua	Budget Primitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-1 Dép.	Proposé Dép.	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
DEPENSES Investissement			CARRET OF ACT AND ACT				Andrewsky with a most and any property and a most any and a most a		
Groupe I REMBOURSEMENT DE LA DETTE	DE LA DETTE								
Groupe I-Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	ds propres ou rep	rise sur a	pports						
185 Dépôts et cautionnements recus		5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00				
		5 000.00	5 000.00	5 000,00	5 000.00				
Groune I-Acauisition d'éléments de l'actif immobilisé	ents de l'actif im	mobilisé							
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences,	vets, licences,	6 000.00	5 109.84	6 000.00	8 109.84				
ır	s, amenademe		46.93		46.93				
		15 000.00	15 425.13	5 000.00	15 425.13				
		17 262.49	2 182.00	13 000.00	2 182.00				
	atique	5 984.12	4 329.81	3 000.00	1 329.81				
		30 000.00	14 852.90	30 000.00	14 852.90				
		10 000.00	3 300.49		3 300.49				
		84 246.61	45 247.10	67 000.00	0 45 247.10				
Total REMBOURSEMENT DE LA DETTE	DE LA DETTE	89 246.61	50 247.10	72 000.00	0 50 247.10				
Total des DEPENSES Investissement	nvestissement	89 246.61	50 247.10	72 000.00	0 50 247.10				

Budget PRIMITIF - 2020 - M22 H (Budget Hbgt - FINESS : 290020601)

Secondary   Execution   Expension   Execution   Execution   Expension   Execution   Expension   Execution   Exec	Compte Libellé du Compte		Budget Primitif N-1	Proposé	Budget N-1 Héb.	Proposé Héb.	Budget N-1 Dép.	Proposé Dép.	Budget N-1 Soins	Proposé Soins
Groupe I-Augmentation des fonds propres           Groupe I-Augmentation des fonds propress         5 000.00         5 000.00           Depôts et cautionnements reçus         5 000.00         5 000.00           Groupe I-Compte de liaison investissement         3 282.49         5 000.00           5         Concessions et droits similaires, brevets, licences, agencements, aménageme         46.93         46.93           5         Installations générales, agencements, aménageme         2 562.37         7 82.00           81         Installations générales, agencements, aménageme         2 562.37         7 182.00           81         Installations générales, agencements, aménageme         2 562.37         7 182.00           83         Matériel de bureau et matériel informatique         1 139.39         1 329.81           84         Mobilier         1 40.405.22         9 852.90           88         Autres immobilisations corporelles         3 867.12         6 300.49           84         Autres immobilisations corporelles         3 8628.70         5 000.00           88         FCTVA         3 828.70         5 000.00           89         5 000.00         5 000.00           89         5 000.00         5 000.00           80         5 000.00         5 000.00		ient								
Groupe I-Augmentation des fonds propres           5 000.00         5 000.00         5 000.00           6 000.00         5 000.00         5 000.00           6 000.00         5 000.00         5 000.00           6 000.00         5 000.00         5 000.00           7 100.00         1 100.84         46.93           8 1 100.00         1 100.84         46.93           9 100.00         1 100.84         46.93           1 100.00         1 100.84         46.93           1 100.00         1 100.84         46.93           1 100.00         1 100.84         46.93           2 1 100.84         46.93         46.93           3 1 100.84         46.93         46.93           4 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Groupe I EMPRUNTS									
Groupe I-Compte de liaison investissement           31         Frais d'études         3.262.49         5.000.00           5         Concessions et droits similaires, brevets, licences, agencements, aménageme         46.93         46.93           5         Installations générales, agencements, aménageme         46.93         7.862.76           84         Installations générales, agencements, aménageme         2.562.37         2.562.37           84         Installations générales, agencements, aménageme         2.562.37         2.562.37           88         Matériel de bureau et matériel informatique         1.139.39         1.329.81           88         Autres immobilisations corporelles         3.967.12         6.300.49           88         Autres immobilisations corporelles         3.662.12         42.417.91           6         5.000.00         5.000.00           7         5.000.00           88         5.000.00         5.000.00           88         6.000.00         5.000.00           89         5.000.00         5.000.00           89         5.000.00         5.000.00           89         5.000.00         5.000.00           89         5.000.00         5.000.00		on des fonds propre gus		5 000.00		5 000.00				
Groupe I-Compte de liaison investissement           31         Frais d'études         3.262.49         5.109.84         5.1           52         Concessions et droits similaires, brevets, licences, an enageme         46.93         46.93         7.8           53         Installations générales, agencements, aménageme         2.562.37         2.562.37         2.5           84         Matériel et outillage         2.562.37         2.562.37         2.5           84         Matériel de transport         1.139.39         1.329.81         1.3           84         Mobilier         1.0405.22         9.852.90         9.8           84         Autres immobilisations corporelles         3.967.12         6.300.49         6.3           67         FCTVA         5.000.00         5.000.00         5.000.00           67         Fxcedent Investissement Reporté         36.828.70         5.000.00         5.000.00           67         7.11         50.00.00         5.000.00         5.000.00			5 000.000	5 000.00		5 000.00				
37         Frais d'études         3 262.49         5 109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         4 6.93         6 1109.84         5 1109.84         4 6.93         4 6.93         5 1109.84         5 1109.84         4 6.93         5 1109.84         4 6.93         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         5 1109.84         4 6.93         5 1109.84	Groupe I-Compte de li	aison investisseme	111							
5         Concessions et droits similaires, brevets, licences,         4 399.44         5 109.84         5 109.84           35         Installations générales, agencements, aménageme         46.93         7 862.76         7 862.76           81         Installations générales, agencements, aménageme         2 562.37         2 562.37         2 562.37           82         Matériel de transport         7 182.00         7 182.00         7 182.00           83         Matériel de bureau et matériel informatique         11 39.39         1 329.81         13           84         Mobilier         3 967.12         6 300.49         6 3           88         Autres immobilisations corporelles         3 967.12         6 300.49         6 3           Groupe I-Autres           Excedent Investissement Reporté         5 000.00         5 000.00         5 0           Total EMPRUNTS         89 246.61         5000.00         5 0										
Installations générales, agencements, aménageme   46,93   46,93   7 862.76   7 862.76   7 862.76   7 862.76   7 862.76   7 862.76   7 82.00   7 182.00		res, brevets, licences,	4 399.44	5 109.84		5 109.84				
54 Matériel et outillage       9 452.95       7 862.76       7 8         81 Installations générales, agencements, aménageme       2 562.37       2 562.37       2 562.37         82 Matériel de transport       7 182.00       7 182.00       7 1         83 Matériel de bureau et matériel informatique       1 139.39       1 329.81       1 3         84 Mobilier       3 967.12       6 300.49       6 3         88 Autres immobilisations corporelles       3 967.12       6 300.49       6 3         6 Croupe I-Autres       42 417.91       40 247.10       40 2         22 FCTVA       5 000.00       5 000.00       5 0         50 Excedent Investissement Reporté       36 828.70       5 000.00       5 0         7 1 82.70       5 000.00       5 0       5 0		cements, aménageme	46.93	46.93		46.93				
81         Installations générales, agencements, aménageme         2 562.37         2 562.37           82         Matériel de transport         7 182.00         7 182.00           83         Matériel de bureau et matériel informatique         1 139.39         1 329.81           84         Mobilier         10 405.22         9 852.90           88         Autres immobilisations corporelles         3 967.12         6 300.49           84         Autres immobilisations corporelles         3 67.12         6 300.49           85         Autres immobilisations corporelles         3 667.12         6 300.00           86         Autres immobilisations corporelles         42 417.91         40 247.10           87         Excedent Investissement Reporté         5 000.00         5 000.00           88         246.61         50 000.00         5 000.00			9 452.95	7 862.76		7 862.76				
82 Matériel de transport 83 Matériel de bureau et matériel informatique 84 Mobilier 85 Autres immobilisations corporelles 86 Autres immobilisations corporelles 87 Autres immobilisations corporelles 88 Autres immobilisations corporelles 89 247.10  6 300.49  40 247.10  6 5 000.00  7 182.00  84 Autres immobilisations corporelles 9 852.90  8 Autres immobilisations corporelles 9 852.90  8 800.49  8 40 247.10  7 182.00  8 800.00  8 9 852.90  8 9 8 8 8 8 8 8 8 8 9 8 8 8 8 8 8 8 8		cements, aménageme	2 562.37	2 562.37		2 562.37				
83 Matériel de bureau et matériel informatique 1 139.39 1 329.81 84 Mobilier 10 405.22 9 852.90 88 Autres immobilisations corporelles 3 967.12 6 300.49 42 417.91 40 247.10 42 417.91 40 247.10  6 5 000.00  6 Excedent Investissement Reporté 36 828.70  7 Total EMPRUNTS 89 246.61 50 247.10  84 Apr. 10 405.22 6 5 000.00			7 182.00	7 182.00		7 182.00				
84 Mobilier 88 Autres immobilisations corporelles 89 Autres immobilisations corporelles 3 967.12 6 300.49 42 417.91 40 247.10 40 247.10 5 000.00 Excedent Investissement Reporté 36 828.70 Excedent Investissement Reporté 41 828.70 Total EMPRUNTS 89 246.61 50 247.10 5		el informatique	1 139.39	1 329.81		1 329,81				
88 Autres immobilisations corporelles 3 967.12 6 300.49  6 20.49  6 20.49  42 417.91  40 247.10  4 2 417.91  5 000.00  5 000.00  Excedent Investissement Reporté 36 828.70  Total EMPRUNTS 89 246.61 50 247.10  5 000.00			10 405.22	9 852.90		9 852,90				
Groupe I-Autres         42 417.91         40 247.10           22 FCTVA         5 000.00         5 000.00           Excedent Investissement Reporté         36 828.70         41 828.70         5 000.00           Total EMPRUNTS         89 246.61         50 247.10         6		relles	3 967.12	6 300.49		6 300.49				
Groupe I-Autres           22         FCTVA         5 000.00         5 000.00           Excedent Investissement Reporté         36 828.70         41 828.70         5 000.00           Total EMPRUNTS         89 246.61         50 247.10         5			42 417.91	40 247.10		40 247.10				
22       FCTVA       5 000.00       5 000.00         Excedent Investissement Reporté       36 828.70       41 828.70       5 000.00         Total EMPRUNTS       89 246.61       50 247.10       5	Groupe I-Autres									
Excedent Investissement Reporté 36 828.70 5 000.00 Total EMPRUNTS 89 246.61 50 247.10 5			5 000.00	5 000.00		5 000.00				
41 828.70 5 000.00 89 246.61 50 247.10 5		porté	36 828.70							
89 246.61 50 247.10			41 828.70	5 000.00		5 000.00				
		Total EMPRUNTS	89 246.61	50 247.10		50 247.10				
Total des RECETTES Investissement 89 246 61 50 247 40	Total des RECE	TTES Investissement	89 246 61	50 247 10		50 247 40				

#### OBJET 6. PRIX DE JOURNÉE 2020 EHPAD ET ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président propose à l'assemblée les différents tarifs Hébergements qui seront proposés au 1er janvier 2020.

Prestation	Capacité	Activité	Taux d'activité	Tarif 2019	Tarif Théorique 2020
Chambre simple	63	22721	98.54%	51.82€	52.88€
Chambre double	4	1440	98.36%	50.73€	51.77€
Tarif Hébergement temporaire	2	674		51.82€	52.88€
Tarifs accueil de jour	10	2235	61.07%	32.82€	33,21€

Monsieur le président propose à l'assemblée les différents tarifs dépendances qui seront proposés au 1er janvier 2020

Groupe GIR	NB de résidents	Taux d'activité	Tarif théorique	Tarif 2019	Tarif retenu 2020
Groupe I	37	97.90%	20.19	22.09€	20.19€
Groupe II	25	97.90%	12.81	14.02€	12.81 €
Groupe	3	97.91%	5.43	5.95€	5.43 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la fixation des différents tarifs hébergements au 1er janvier 2020

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ; Après en avoir délibéré ;

		LE VOTE	
Présents	1.1	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	12	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

\_\_\_\_\_\_

# OBJET 7. FIXATION DES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'EHPAD KER LENN À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

Monsieur Le Maire, Président du CCAS, présente les différents tarifs proposés au 1er janvier 2020 :

Objet	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020
Journée d'absence pour hospitalisation (forfait hospitalier) déduction de	20€	20€
Journée d'absence pour hospitalisationen psychiatrie (forfait hospitalier) déduction de	15€	15€
Journée d'absence hors hospitalisation; déduction de	8.76 €	8.76€
Repas des personnes extérieures	11.90 €	11.90 €
Abonnement téléphonique 1 mois	6.94€	6.94€
Location poste téléphonique 2 mois	11.50€	11.50 €
Repas du personnel	3.80€	3.80 €

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve la fixation des différents tarifs au 1er janvier 2020 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ; Après en avoir délibéré

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
		Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

## OBJET 8. PRIME DE SERVICE POUR LES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

#### RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Considérant la délibération du 13 décembre 2016 proposant le versement d'une prime de service de 130.00 € en décembre aux personnes employées sous contrats aidés ;
- Considérant que les personnes concernées pour décembre 2019 sont :
- Madame Le Bris Béatrice
- Monsieur Prat Patrick

Monsieur le Président propose à l'assemblée de verser la prime de service pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve le versement de la prime de service de 130.00 € aux personnes employées sous contrats aidés ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	12	Voix contre	Voix contre	0
	IZ	Abstentions	0	

#### OBJET 9. INDEMNITÉ AU COMPTABLE DE L'EHPAD KER LENN

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Considérant les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982;
- Considérant l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet;
- Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité , qui précise qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du Conseil d'Administration ;
- Considérant la gestion sur 120 jours de Mr Le Pennec Emmanuel, comptable public.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de verser une indemnité au comptable de 100 % pour les 120 jours de gestion soit pour 2019 : 178.52 €.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve le versement de d'une indemnité au comptable de 100 % soit pour 2019 : 178.52 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

LE VOTE					
Présents	11	Exprimés	12		
Pouvoirs	1	Voix pour	12		
Total 12		Voix contre	Voix contre	0	
	12	Abstentions	0		

# OBJET 10. RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ

#### **RAPPORTEUR:** Michel LOUSSOUARN

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n°84653 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité de nos services ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée, qu'en fonction des besoins du service, la Résidence Ker Lenn puisse être amenée à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :

- EHPAD
- Accueil de Jour

Ces agents assureront des fonctions d'Adjoint Technique, Adjoint Administratif, Agent Social, et Auxiliaire de Soins relevant de la catégorie C, et d'Infirmier en Soins Généraux relevant de la catégorie A, à temps complet ou à temps non complet. Leur traitement sera déterminé suivant les grilles indiciaires correspondant à leurs fonctions. Leur régime indemnitaire suivra le régime en vigueur dans la collectivité. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve le recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

		LE VOTE		
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	40	tal 10	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0	

#### **OBJET 11. INFORMATIONS**

Suite à la réponse à des appels à projet, l'Agence Régionale de Santé a versé 20 000.00 € pour l'investissement de rails de transfert ainsi que 3 921.00 € pour la formation des agents sur les risques professionnels.

La commune de Rosporden a reçu la notification de deux subventions pour les travaux de réhabilitation de la résidence, soit 178 426.00 € versés par l'Agence Régionale de Santé et 169 500.00 € versés par le Conseil départemental du Finistère.

#### OBJET 12. RÉGULARISATION DE BON DE CARBURANT

#### **BON DE CARBURANT**

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un bon de carburant de 30.00 € a été accordé le 18 octobre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce bon de carburant.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	10	Voix contre	0	
Total	12	Abstentions	0	

#### **BON DE CARBURANT**

#### **RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un bon de carburant de 30.00 € a été accordé le 21 novembre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce bon de carburant.

Ayant entendu le rapporteur ;

LE VOTE					
Présents	11	Exprimés	12		
Pouvoirs	1	Voix pour	12		
T_L_I	Γ_±_1	40	Voix contre	0	***************************************
Total	12	Abstentions	0		

#### OBJET 13. RÉGULARISATION DE SECOURS D'URGENCE

#### SECOURS D'URGENCE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 50.00 € a été accordé le 1er octobre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
and a self-constant of a self-constant floor of the self-constant of the self-constant of the self-constant of		Voix contre	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0	

#### SECOURS D'URGENCE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 60.00 € a été accordé le 4 octobre 2019 à un Rospordinois.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

LE VOTE					
Présents	11-	Exprimés	12		
Pouvoirs	1	Voix pour	12		
		Voix contre	0		
Total	12	Abstentions	0		

#### SECOURS D'URGENCE

#### **RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 60.00 € a été accordé le 4 octobre 2019 à un Rospordinois.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	12	Voix cont	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0	

#### SECOURS D'URGENCE

#### **RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 50.00 € a été accordé le 8 octobre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	10	Voix contre	0	
Total	12	Abstentions	0	

#### SECOURS D'URGENCE

**RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 50.00 € a été accordé le 10 octobre 2019 à un Rospordinois.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE					
Présents	11	Exprimés	12		
Pouvoirs	1	Voix pour	12		
		Voix contre	0		
Total	12	Abstentions	0		

#### SECOURS D'URGENCE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 50.00 € a été accordé le 18 octobre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Donner un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

LE VOTE #50#2519					
Présents	11 weg xioV	Exprimés	120vu0 <sup>r</sup>		
Pouvoirs	1 eguna xiek j	Voix pour	12		
Total	i Abstent ons		Voix contre	0 ***	
	12	Abstentions	0		

#### SECOURS D'URGENCE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 100.00 € a été accordé le 30 octobre 2019 à une Rospordinoise.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	43	Voix contre	0	
Total	12	Abstentions	0	

#### SECOURS D'URGENCE

#### **RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un secours d'urgence de 40.00 € a été accordé le 28 novembre 2019 à un Rospordinois.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Donne un avis pour régulariser ce secours d'urgence.

Ayant entendu le rapporteur ;

LE VOTE			
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	12	Voix contre	0
Ισιαι	12	Abstentions	0

#### OBJET 14. DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE

AIDE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

# DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE FRAIS D'OBSEQUES POUR UN MONTANT DE 4600.00 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de frais d'obsèques pour un montant de 4600.00 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 400.00 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge partielle de s frais d'obsèques de 150.00 € (aide versée directement aux pompes funèbres Le FLOCH).

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total		Voix contre	0
	12	Abstentions	0

AIDE

**RAPPORTEUR**: Marie-Madeleine LE BIHAN

Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE ENGIE DE 642.38 €

PAGE 30 SUR 42 PROCES-VERBAL DU CCAS DU 16/12/2019 Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture ENGIE de 642.38 €.

L'assistante sociale demande une participation du CCAS de 150.00 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge partielle de la facture ENGIE de 150.00 € (aide versée directement à ENGIE).

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

		LE VOTE		
Présents	. 11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Total	Total	13	Voix contre	010390
Total	12	Abstentions	O	

#### AIDE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE FRAIS DE REPARATIONS D'UNE VOITURE POUR UN MONTANT DE 189.00 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de frais de réparations d'une voiture pour un montant de 189.00 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge partielle de la facture de garage de 150.00 € (aide versée directement au garage Alexandre CAUWIN).

Ayant entendu le rapporteur;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	#1514-9ES1444
T. L. I	12	Voix contre	0	*************
Total	12	Abstentions	0	

#### AIDE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

#### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE D'OPTICIEN DE 137.36 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture d'opticien de 137.36 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge totale de la facture ATOL de 137.36 € (aide versée directement à ATOL).

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
		Voix contre	0	
Total	12	Abstentions	0	

#### AIDE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

#### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE FRAIS D'HOSPITALISATION POUR UN MONTANT DE 469.00 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de frais d'hospitalisation pour un montant de 469.00 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge partielle de la facture de la Polyclinique Quimper Sud de 150.00 € (aide versée directement à la Polyclinique Quimper Sud)

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

LE VOTE				
Présents	11	Exprimés	12	
Pouvoirs	1	Voix pour	12	
Tatal	Total	12	Voix contre	0
Tutai	12	Abstentions	0	

AIDE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

#### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE FACTURE DE GARAGE DE 129.14 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement d'une facture de garage de 129.14 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge totale de la facture de garage de 129.14 € (aide versée directement au garage SELLIN David).

Ayant entendu le rapporteur ;

LE VOTE			
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
		Voix contre	0

(			
T 1 1	13	Abstentions	0
Total	12	ADSTRICTS	0
1 Otal	1		

#### AIDE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

#### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE DEUX FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT POUR UN MONTANT DE 94.88 € ET UNE FACTURE SFR DE 30.98 €

Une Rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de deux factures eau et assainissement pour un montant de 94.88 € et une facture SFR de 30.98 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge totale des deux factures eau et assainissement pour un montant de 94.88 € (aide versée directement au Trésor public) et pour la prise en charge totale de la facture SFR de 30.98 € (aide versée directement à SFR).

Ayant entendu le rapporteur;

Après en avoir délibéré;

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total		Voix contre	0
	12	Abstentions	0

AIDE

#### RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

#### DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE DETTE DE LOYER DE 2470.00 €

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour le paiement d'une dette de loyer de 2470.00 €.

**Décision du Conseil d'administration :** accord pour la prise en charge partielle de la dette de loyer de 150.00 € (aide versée directement à Century 21).

Ayant entendu le rapporteur;

		LE VOTE	
Présents	11	Exprimés	.12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	17	Voix contre	0
TULAI	12	Abstentions	0

#### OBJET 15. INDEMNITÉ AU COMPTABLE DU CCAS DE ROSPORDEN (HORS EHPAD)

**RAPPORTEUR**: Michel LOUSSOUARN

- Considérant les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 ;
- Considérant l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnté citée en objet ;
- Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité , qui précise qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du Conseil d'Administration
- Considérant la gestion sur 120 jours de Mr Le Pennec Emmanuel, comptable public ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de verser une indemnité au comptable de 100 % pour les 120 jours de gestion soit pour 2019 : 178.52 €.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve le versement de d'une indemnité au comptable de 100 % soit pour 2019 : 17852 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

I F VOTE	
LL VOIL	

Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
Total	12	Voix contre	0
	12	Abstentions	0

#### OBJET 16. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DU CCAS (HORS EHPAD)

**RAPPORTEUR**: Michel LOUSSOUARN

La décision modificative numéro 2 du budget du CCAS a pour objet de permettre l'achat d'un congélateur pour la Banque alimentaire afin de remplacer celui qui est hors service.

SECTION D'IN		
A- Dépenses		
2188/5230	Autres immobilisations corporelles	+ 250.00 €
020/02	Dépenses imprévues	-250.00€
	Total	0.00€

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS:

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur;

1	
	LE VOTE

Présents	11	Exprimés	12
Pouvoirs	1	Voix pour	12
	1	Voix contre	0
Total	12	Abstentions	0

#### OBJET 17. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

RAPPORTEUR: Michel LOUSSOUARN

- Vu la Loi du 6 Février 1992 et notamment dans ses articles 11 et 12
- Vu l'article L. 2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB)
- Vu l'article D. 2312-3 du CGCT indiquant les éléments compris dans le DOB
- Vu la loi du 22 janvier 2018 et notamment en ses articles 10 et 24 (LPFP 2018-2022)
- Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente les orientations budgétaires retenues pour le CCAS, pour l'année 2020 et les perspectives à l'horizon 2022

Le Conseil d'administration du CCAS :

Prend connaissance du rapport des orientations budgétaires 2020 Débat des orientations budgétaires 2020

Conformément à l'article L. 2312-1, le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

#### **OBJET 18. INFORMATIONS**

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : POINT D'ETAPE

**RAPPORTEUR:** Michel LOUSSOUARN

La réalisation d'une ABS figure parmi les compétences obligatoires du CCAS. Cette étude a été confiée au cabinet COMPAS, expert en la matière et devrait être finalisée dans les prochains mois. La 1ere phase, de récolte de données statistiques sur le territoire communal, est à ce jour terminée. Elle a donné lieu à la mise en évidence des spécificités socioéconomiques de la commune de ROSPORDEN-KERNEVEL. La deuxième phase est en cours, consistant en un large envoi de questionnaires à nos partenaires sociaux puis à des réunions en groupe d'analyse partagée (GAP), portant sur deux thématiques majeures : « Ménages rospordinois économiquement fragiles et risque de pauvreté » et « Seniors rospordinois et vieillissement à domicile ». Cette phase de travail et d'échanges pragmatiques entre nos partenaires apportera une meilleure connaissance des domaines d'intervention de chacun et débouchera sur des préconisations d'actions spécifiques et de mutualisation.

#### BILAN DE LA COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Comme chaque année, le CCAS de ROSPORDEN participe à la collecte Nationale de la Banque Alimentaire et la coordonne sur les communes de ROSPORDEN, KERNEVEL, ELLIANT, SAINT-YVI et TOURC'H. Cette action ponctuelle les vendredi 29, samedi 30 novembre et lundi 2 décembre est possible grâce au concours des magasins Super U, INTERMARCHE, ALDI et LIDL et surtout grâce à l'engagement d'une équipe de bénévole qui se mobilise les jours précédant la collecte ainsi que le lundi suivant pour le partage et rangement dans le local 1 rue de Provence., La présence les jours de collecte d'une centaine de bénévoles issus de l'ensemble des communes participantes oblige une gestion stricte des planning réalisés. Les élus sont bien représentés, aux côtés des habitants et de plusieurs jeunes de l'association starti-jeunes. Le tonnage récolté cette année s'élève à 4,5 tonnes, comme l'an dernier et les denrées inventoriées et triées ont été réparties entre les différentes communes. Elles viendront tout au long de l'année en complément de celles fournies par la Banque Alimentaire du Finistère et des magasins partenaires.

Concernant le fonctionnement de la banque alimentaire en général, Madame LE BIHAN explique que la Banque alimentaire du Finistère a divisé par deux les quantité de denrées distribuées car elle ne reçoit moins de produits elle-même. Le CCAS a heureusement déjà mis en place un système de ramasse locale dans les magasins locaux afin d'augmenter la quantité ainsi que la diversité des denrées proposées.

Madame LE BIHAN indique également que nous allons travailler sur la mise en place de critères pour l'accès des bénéficiaires à cette distribution.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL ET VISITE AUX MAISONS DE RETRAITE

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

L'année se termine avec la distribution à domicile par des élus, des colis de noël aux aînés de plus de

75 ans. Cette année c'est 655 colis qui seront pris en charge.

Une soixantaine de colis seront préparés pour les maisons de retraite et distribués le 14 décembre.

La commande des produits a été effectuée auprès des commerçants locaux : Gamm Vert, Point Vert,

la pharmacie Le Coz, Mi-Choco, la crêperie Saint-Eloi, le magasin Le Local.

FEERIZ: UNE SEMAINE FESTIVE POUR TOUS

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Cette semaine, comme chaque fin d'année démarre la traditionnelle fête destinée à tout public, FEERIZZ. Avec les autres partenaires, le CCAS apporte sa contribution par la fabrication de gâteaux préparés aux cours de cuisine de Sophie Maguet, et cette année le concours de la plus belle écrite au

Père Noel se met en place.

PLAN GRAND FROID

RAPPORTEUR: Marie-Madeleine LE BIHAN

Un article est paru dans la presse rappelant la possibilité de toute personne isolée de s'isncrire sur le registre tenu par le CCAS. En cas de vague de grand froid, ces personnes seront contactées par le CCAS.

OBJET 19. **QUESTIONS DIVERSES**  La Vice-Présidente

Les administrateurs

Djelloul BENHENNI

DPS

Raymond FEAT

Bernard FRENAY

Marie-Estelle BUTZBACH

Marceline CORNIC

Denise DAHERON

Michel GEORGES

Stéphane FAVIER

Marie-Annick LE BERRE

Gérard PENSEC